



Jebsa News

N° 18 – Avril 2016

ETAT CIVIL

GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 13/04 : Mme LISCHER Joséphine, née KLINGER, 85 ans
- Le 16/04 : Mme GAILLARD Odette, née BRUNET, 92 ans
- Le 20/04 : Mme MULLER Lieselotte, née KUCHEL, 75 ans
- Le 23/04 : Mme STEPHAN Angelika, née KIEBART, 70 ans



MANIFESTATIONS A VENIR

- Le 23/04 : Haut-Rhin propre
- Le 03/05 : Journée grillades – Club amical du 3^{ème} âge
- Le 08/05 : Cérémonie commémorative de l'Armistice

Ateliers municipaux
Salle Lutz
Monument aux morts

OPERATION HAUT-RHIN PROPRE

L'opération Haut-Rhin Propre aura lieu **samedi 23 avril 2016** à Jebsheim.

Rendez-vous est donné à 9 h devant l'atelier communal.
Des sacs poubelles et des gants seront mis à votre disposition.
Pour une bonne sécurité, n'oubliez pas votre gilet jaune !

D'avance, nous remercions les participants à cette opération.

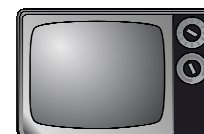
REMERCIEMENTS

La municipalité remercie M. Charles HENNY pour la taille des arbres fruitiers, ainsi que les enfants du périscolaire pour les décorations de Pâques qui ont été mises en place dans le village.

TOUS A LA TNT HAUTE DEFINITION

Depuis le 5 avril, la Télédiffusion Numérique Terrestre (TNT) est passée à la Haute Définition (HD). Si vous ne recevez plus toutes les chaînes, veuillez lancer une recherche automatique sur votre téléviseur.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.recevoirlatnt.fr ou appeler le 0970 818 818.



LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Les beaux jours reviennent et pour le respect de tous, nous tenons à vous rappeler les articles de l'arrêté de 2004 prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage.

Article 1^{er} :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc :

- sont autorisés les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures ;
- sont strictement interdits les dimanches et jours fériés.

Article 2 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



AGENCE POSTALE

Les horaires de l'agence postale sont temporairement modifiés :

**Du lundi au vendredi
de 9h15 à 12h15**

**Le jeudi de 9h15 à
12h15 et de 16h30 à
19h30**

L'agence postale communale sera fermée les samedis.

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 10 mars 2016 :

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C., HENNY J., HARTER F., HUGLIN M., ALBRECHT P., EGELE V., RIVET P., NEU-SCHERER S., LENNER L., HUG R., PETER C., SELIG S.

Membre absent : JUNG M. (procuration à HUGLIN M.)

Remarque : Ce conseil municipal a été précédé d'une réunion de travail.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en l'honneur de Monsieur Guy DE MOOR, conseiller municipal depuis 2014, décédé le 30 janvier dernier.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/12/2015**

2. **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.**

Suite au décès de Monsieur Guy DE MOOR, le 30 janvier 2016, le conseil municipal doit être complété pour le ramener à son effectif légal de 15 conseillers. Monsieur le Maire exprime sa gratitude envers Monsieur DE MOOR pour les services rendus et son esprit constructif au sein du Conseil Municipal. Il remercie également les membres du conseil municipal pour leur soutien et leur aide à la décision.

Conformément au code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Par conséquent, M. Sébastien SELIG est amené à remplacer M. Guy DE MOOR au sein du Conseil Municipal. Le Maire procède à son installation dans ses fonctions de conseiller municipal.

3. **ASSOCIATION FONCIERE : RENOUVELLEMENT DU BUREAU**

Le mandat des membres du bureau de l'association foncière de Jepsheim arrive à expiration au terme des six ans de sa validité prévue par les textes réglementaires.

A cet effet, le Conseil Municipal doit désigner cinq propriétaires choisis dans le périmètre de l'Association foncière dont 3 titulaires et 2 suppléants. Le Maire ou son délégué étant membre de droit.

Les cinq propriétaires exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture sont :

RITZENTHALER Alfred	ZIMMERLIN Pierre
HENNY Joël	BALTZINGER Jean-Daniel
SELIG Sylvain	

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les membres suivants pour une durée de 6 ans :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
RIEG Thierry	KLEIN Jean-Paul
RITZENTHALER Pierre	RITZENTHALER René
BALTZINGER Christian	

4. **SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : REVISION DES STATUTS**

Suite à la révision des statuts approuvés le 29 février 2016 par le Comité Syndical et suite aux nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **d'émettre** un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016,
- **demande** à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les statuts du Syndicat.

5. SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLE

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'émettre** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.
- **de demander** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

6. URBANISME

Les déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme sont présentés au Conseil Municipal par M. HENNY Joël, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme. Ces différents documents sont affichés en Mairie.

7. IMMEUBLE SAINT-MARTIN : VENTE D'UN APPARTEMENT

Un acquéreur a proposé un prix de 75 000 € net vendeur pour l'appartement situé au 2^{ème} étage de l'immeuble Saint-Martin (ancien salon de coiffure).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'accepter** l'offre de prix pour un montant de 75 000 € au bénéfice de Monsieur MEYER Jean-Philippe.
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

8. PERISCOLAIRE : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

L'avis d'appel public à la concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un périscolaire a été lancé le 14 octobre 2015 par voie de presse et par voie dématérialisée.

En application des critères retenus, la commission d'appel d'offres, réunie les 4 décembre 2015 et 8 mars 2016, a porté son choix sur la société ABC PLANS sis 5a Grand'Rue – 68320 WICKERSCHWIHR, pour un montant de 45 000 € HT.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (NEU-SCHERER Suzel) :

- **d'entériner** le choix de la commission d'appel d'offres en attribuant le marché à la société ABC PLANS sis 5a Grand'Rue – 68320 WICKERSCHWIHR, pour un montant de 45 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché susvisé et toutes les pièces s'y rapportant.
- **d'inscrire** la dépense au budget communal.

9. FINANCES : HONORAIRES D'AVOCAT

Ce point est indiqué à titre d'information. Il ne fait pas l'objet d'une délibération.

Par courrier du 26 novembre 2015, le Préfet demandait de remettre à l'ordre du jour le point relatif au paiement des honoraires d'avocat engendrés suite au recours formulé lors des élections municipales (délibération n° 2015-065 du 17 septembre 2015). Les frais ayant été répartis entre le Maire et les Adjointes par retenue sur les indemnités versées, le dossier est soldé. La Préfecture classe sans suite cette demande.

10. FINANCES : REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par décret du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de fixer** le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

11. FINANCES : PRISE EN CHARGE DU VERRE DE L'AMITIE DU PARCOURS SPORTIF DES JSP

Vu la demande formulée par Monsieur René RITZENTHALER, Président de l'association des JSP de Jebnheim relative à la prise en charge du verre de l'amitié servi à l'occasion du parcours sportif qui se déroulera le 2 avril prochain, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** la prise en charge des frais liés à cette demande.
- **de prévoir** les crédits au budget principal de la commune à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ».
- **de charger** le Maire de la suite à y réserver.

12. FINANCES : SUBVENTION A LA CHORALE DE KUNHEIM

Le groupe vocal « Joie de chanter » de Kunheim a participé à l'animation de la fête des aînés qui s'est déroulée à Jebnheim le 24 janvier dernier.

Dans ce contexte, il est proposé de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 100 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € au groupe vocal « Joie de chanter ».
- **d'inscrire** le montant à l'article 6748 « autres subventions exceptionnelles » du budget communal 2016.
- **de charger** Monsieur le Maire de la suite à donner.

13. AIDE SOCIALE

Décision reportée à l'unanimité.

14. PROPOSITION DE NOMINATION AU TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de nommer** au rang de Citoyens d'Honneur, Monsieur René THOMAS, ancien du 1^{er} RCP ayant combattu à Jebnheim durant la guerre 1939-1945.
- **de charger** le Maire de la suite à y réserver.

15. DIVERS

- Base nautique : la régie de la base nautique est supprimée à Jebnheim. Dorénavant les tickets d'entrée pourront être directement achetés à la plage ou auprès de Colmar Agglomération.
- Mme HUG Régine signale un luminaire en panne rue des Vosges.
- Mme EGELE Virginie :
 - o demande la mise en place d'une signalisation horizontale au niveau du bar. Monsieur le Maire répond que la signalétique est prévue au budget 2016.
 - o annonce que le bulletin annuel est en cours de finalisation.
- M. KLEIN Jean-Paul fait lecture d'une carte de remerciement de la part de Monsieur le Maire et son épouse à l'ensemble du conseil municipal pour les condoléances exprimées à l'occasion du décès de Mme KLOEPFER Jacqueline.